



## Véhicule incendié par propagation d'un incendie d'un véhicule

Par **gwladyslucie**, le **02/12/2009** à **12:53**

Bonjour,  
suite à l'incendie d'un véhicule stationné a proximité de ma voiture, celle-ci fut détruite, j'étais assurée au tiers, aujourd'hui mon assurance n'est pas certain de m'indemnisé, mon controle technique initial fut effectuer avec une contre visite qui elle n'était pas fait l'ors de l'indendie aujourd'hui mon assureur cible ce retard. comment me défendre pour au moin obtenir une indemnité de ma voiture, je n'ai pas les moyens de racheter de suite une voiture et mes ressources sont précaire. Pouvez-vous me donner un réponse s'ils vous plaît.